

Mail envoyé le 5 février 2020

Monsieur le Maire de Secteur, Messieurs les Adjointes,

Comme suite à notre réunion mensuelle dont le début a été consacré aux P.V pour "stationnement très gênant" délivrés par des "scancars" à de nombreux riverains de 3 secteurs de Ste Anne -Secteur Ollivary/ Aillaude/ François Robert – Secteur Labouly/ Debeaux/ Sicard/ Chabert – Secteur Colonnes/ Barral Prolongé., réunion à laquelle vous participiez M. J.L RICCA et M. M. TALAZAC, et à laquelle participaient aussi ces riverains, je tiens à résumer les réactions que vous avez entendues au cours de cette réunion et à vous reformuler des demandes qui deviennent de plus en plus pressantes.

-Réactions : avant d'envisager des contraventions "à la chaîne" par "scancars", il aurait fallu commencer par chercher des solutions pour le stationnement dans ces rues à faible circulation, les proposer officiellement et par écrit aux riverains qui se garent devant chez eux depuis "toujours", avec plusieurs réunions sur place si nécessaire.

Au lieu de cela, c'est la répression avec le passage de ce véhicule spécial et ces P.V pour "stationnement très gênant". Vous avez dit à plusieurs reprises "La loi, c'est la Loi", mais là, il s'agit d'interprétation de la Loi, car le droit français est basé sur la notion de preuve. Un stationnement très gênant doit correspondre à une réalité prouvée, or, à l'inverse, beaucoup de preuves ont été apportées par les intervenants, vu le contexte de ces rues peu passantes, que ce qualificatif ne correspond pas à la réalité (ni pour la circulation des voitures ni pour le passage des piétons), or, ce qualificatif entraîne une amende de 135€, montant démesuré et disproportionné dont certaines familles ont été pénalisées à plusieurs reprises. Vous conviendrez facilement qu'il y a de quoi être excédé et vous pouvez remarquer que les participants sont restés mesurés et corrects alors que cette situation aurait pu les amener à des excentricités explicables et justifiées.

-Demands :

*Il convient que vous m'envoyiez pour les 3 secteurs concernés, des propositions avec plans et présentation-résumé pour résoudre ces problèmes de stationnement, peut-être, quand cela est possible par la mise en sens unique de certaines voies, je me charge de soumettre ces projets écrits aux riverains et à revenir vers vous pour les conclusions.

*Mais auparavant, comme M. Yves MORAIN notre Maire 6/ 8 l'avait dit au cours d'une réunion sur place dans le secteur de l'Avenue des Colonnes, qui a été également touché par cette vague de P.V avant cette réunion et depuis encore car j'ai reçu de nouveaux messages à ce sujet, et comme il l'a fait, je n'en doute pas, il faut intervenir de nouveau à la source pour que ces rondes de P.V cessent, dans l'attente de trouver des solutions pratiques.

*J'émet une autre demande, même si je pense que c'est un vœu pieux, que les P.V en cours soient requalifiés de "stationnement interdit" et non de "stationnement très gênant" – Soit 35€ au lieu de 135€ - J'ai envoyé deux lettres au nom des verbalisés à l'Officier Ministériel chargé du recouvrement et la plupart des verbalisés lui ont également écrit pour obtenir l'annulation de ces P.V. certains ont été effectivement annulés, d'autres non...Quelle logique ? Il aurait été plus logique en droit, me semble-t-il qu'ils soient requalifiés, cela ne nous aurait pas comblé de joie, mais cela aurait été compris comme un moindre mal. Mon "vœu pieux" est que vous appuyiez cette demande.

Avec mes meilleurs sentiments.

Claude Guilhem